

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 147**

présenté par

Mme Erhel et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 6

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le Gouvernement publie annuellement un rapport faisant état des actions de sensibilisation et d'information menées sur la bonne utilisation du téléphone mobile. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'inscrire la démarche de sensibilisation dans le long terme, le présent amendement propose de demander un rapport annuel au gouvernement sur les différentes actions de prévention et de sensibilisation menées nationalement sur la bonne utilisation des téléphones mobiles. Ce rapport permettra un suivi régulier de l'engagement du gouvernement en la matière.